

Comptes Rendus

Maurice AGULHON et Fernand BARRAT. — *C.R.S. à Marseille (1944-1947)*. Paris, 1971, 228 pages, Fondation nationale des Sciences politiques, textes et documents de sciences sociales, archives de notre temps, Armand Colin.

« Quand nous étions ministres » : c'est le titre d'un ouvrage récemment publié par M. François Billoux, qui rappelle que pendant trois ans, de 1944 à 1947, le parti communiste français fut un parti de gouvernement. « Quand nous étions C.R.S. » pourrait être l'intitulé, à peine modifié, du livre qui retrace, au cours de la même période, une expérience apparemment insolite, celle d'une police communiste à Marseille et dans sa région.

Ce livre est issu d'une rencontre fortuite, mais qui s'est avérée très fructueuse, entre « un homme d'action et un professionnel de la recherche historique », comme il est dit au début de l'avant-propos. Le premier, Fernand Barrat, militant ouvrier avant la guerre, chef départemental des F.T.P.F. dans le Var pendant la Résistance, puis, après la Libération, commandant d'une compagnie de C.R.S., a apporté, outre ses souvenirs, ses documents personnels qui sont reproduits, en grand nombre, dans l'ouvrage, et, comme le veut l'esprit de cette nouvelle collection, étroitement insérés dans un texte qui en fournit une première interprétation. Ce texte, cette interprétation, on les doit à Maurice Agulhon, professeur à l'Université de Provence, qui a élargi l'enquête en sollicitant d'autres témoignages, et qui, dans la synthèse comme dans la rédaction, a allié la rigueur historique que nous lui connaissons à l'acuité de l'analyse politique.

La première partie de l'ouvrage est intéressante à un double titre. Elle éclaire, par-delà l'origine des C.R.S., le problème du pouvoir à Marseille après la Libération, dans une période complexe où les autorités locales issues de la Résistance ont une certaine liberté d'action, ce pouvoir que se partagent socialistes et communistes dont la coopération n'exclut pas, assez rapidement, une surveillance réciproque. Faut-il en déduire que les communistes marseillais, avec la complicité du commissaire de la République Raymond Aubrac, aient voulu "noyauter" la police, en même temps que d'autres organismes ? En fait, s'il est normal qu'un parti politique ait l'ambition d'étendre au maximum son influence, dans une conjoncture exceptionnelle, la réalité apparaît beaucoup plus simple. Il fallait organiser, d'urgence, en raison de la multiplicité des problèmes à résoudre, une force publique destinée au maintien de l'ordre. Aubrac en a puisé les effectifs dans les rangs des F.T.P.F. et des milices patriotiques, formations constituées en majorité de résis-

tants communistes, qui se trouvaient disponibles, plutôt que de recourir, par exemple, à la Military Police américaine. Ainsi naquirent les forces républicaines de sécurité (F.R.S.). Quelques mois plus tard, en janvier 1947, dans le cadre d'une réorganisation nationale de la police par le gouvernement du général de Gaulle, le nouveau commissaire de la République, Paul Haag, amalgama les F.R.S., à parité, avec d'anciens G.M.R. de Vichy (groupes mobiles de sécurité), c'est-à-dire des éléments de la police classique préalablement épurée, pour mettre en place les nouvelles unités de C.R.S.

C'est l'activité de ces C.R.S. qui est décrite dans la deuxième partie. Les anciens résistants, 1.200 environ, sont devenus des fonctionnaires syndiqués. Ils accomplissent leur travail avec une conscience professionnelle digne d'éloges, gardant les camps de prisonniers, luttant contre le banditisme et les trafiquants du marché noir, surveillant la zone portuaire, assurant le service d'ordre pendant les cérémonies, s'installant peu à peu, en somme, pendant près de trois ans, dans la banalité des tâches quotidiennes.

Mais le changement est brutal lorsque surviennent les événements de l'automne 1947, et, principalement, la journée du 12 novembre, dont, pour la première fois, et cela est très important quant à la compréhension des faits, la chronologie a été reconstituée par les auteurs, presque heure par heure. Si l'on se réfère, en effet, aux historiens de la IV^e République, comme Georgette Elgey et Jacques Fauvet, ou à des témoignages plus récents, tels que le *Journal du Septennat*, de Vincent Auriol, bien que des points apparaissent obscurs ou contestables. P.-O. Lapie, dans *De Léon Blum à de Gaulle*, évoque rapidement « Marseille soulevée par l'émeute », tandis que Edouard Depreux, ministre de l'Intérieur à l'époque, ne mentionne même pas cette journée dans ses *Souvenirs d'un militant*. Mais il est nécessaire de reconstituer, tout d'abord, l'environnement politique et social dans lequel elle se situe.

Quelques semaines plus tôt, aux élections municipales, la vague R.P.F. a atteint Marseille, et, le 27 octobre, un maire gaulliste, Michel Carlini, succède au communiste Jean Cristofol. Précisons, au passage, qu'aux élections municipales de novembre-décembre 1946, consécutives à une dissolution, les communistes et les socialistes, s'ils avaient bien présenté des listes séparées au premier tour, comme il est dit page 144, ont dû ensuite improviser, devant la menace d'une droite unifiée, une liste commune qui l'emporta au second tour. Ainsi fut reconstituée, momentanément, l'alliance Billoux-Defferre de 1945. Mais cette entente n'existe plus en 1947 : le refus des socialistes et du M.R.P. de choisir entre le R.P.F. et les communistes entraîne l'élection d'une municipalité gaulliste homogène. Elle hérite une situation financière difficile et décide, en particulier, une hausse du tarif des tramways, laquelle, dans une commune très vaste comme celle de Marseille, est durement ressentie par les travailleurs. Ces derniers, à l'appel de la C.G.T., déclenchent un mouvement de grève et de boycott, puis des manifestations, le 10 novembre, au cours desquelles des tramways sont renversés. Cela s'était déjà produit, dans le passé, par exemple, en 1893, un 12 novem-

bre, précisément, mais la classe ouvrière avait alors l'habitude, si l'on peut dire, de la répression. Le fait nouveau, en 1947, c'est que, pour la première fois depuis la Libération, des ouvriers sont arrêtés — quatre jeunes métallos des Acieries du Nord — entreprise qui fonctionnait, depuis la fuite de ses dirigeants en 1944, en véritable autogestion. Le jugement est prévu pour le 12 novembre, au matin. Or, et par une pure coïncidence, le Conseil municipal a été convoqué pour siéger le même jour, dans l'après-midi.

Les événements du 12 novembre se déroulent en trois temps et en trois lieux — assez voisins — du centre-ville, le Palais de Justice, l'Hôtel de Ville, et le quartier de l'Opéra. Le matin, des milliers de manifestants envahissent le Palais de Justice, libèrent les inculpés — qui seront jugés moins sévèrement une seconde fois — au début de l'après-midi. Puis ils refluent vers la mairie, où des bagarres ont éclaté entre élus gaullistes et communistes, au secours de ces derniers. Le service d'ordre est débordé, le maire et d'autres conseillers sont molestés. Le soir, enfin, c'est une expédition punitive et de dévouement, à la fois, contre les boîtes de nuit du quartier de l'Opéra, dont le luxe scandalise en ces temps de pénurie, et où se recrutent, comme à l'époque de Sabiani, les hommes de main du milieu marseillais. Mais ces derniers tirent sur la foule, on compte plusieurs blessés et un mort, un jeune ouvrier, Vincent Volant.

L'affaire a des échos à l'Assemblée nationale et au gouvernement qui prononce la dissolution et le désarmement des deux compagnies de C.R.S. suspectes d'avoir pactisé avec le peuple, et tous les adversaires des communistes insisteront sur ce thème de la complicité alors que les communistes mettront, eux, au premier plan, l'objection de conscience. Les intéressés, pour leur part, ont eu le sentiment d'une injustice, car, s'ils ont été débordés par les manifestants, les autres forces de police l'ont été tout autant. En fait, ils se sont retrouvés livrés à eux-mêmes, sans instructions ni directives, surpris par un événement qui semble plutôt le fruit du hasard que de la nécessité. C'est dire que la thèse d'un complot prémédité par les communistes, sur l'ordre du Kominform ou d'un piège machiavélique tendu par les socialistes aux C.R.S., apparaît peu vraisemblable. Peut-être les communistes ont-ils voulu faire une démonstration de leur puissance au moment où le parti allait redevenir un parti de classe ? Quoi qu'il en soit, dans cette période de durcissement et de rupture que représente la fin de l'année 1947, Marseille occupe une place distincte, puisque le mouvement local a précédé de quelques jours un mouvement national, beaucoup plus ample, de grèves généralisées.

Les auteurs de ce livre attachant, élaboré avant "les événements" de mai 1968, déclarent qu'il n'a été inspiré par aucun souci d'actualité. Il nous conduit tout de même à réfléchir, au bout d'un quart de siècle, aux problèmes que pose, pour les communistes et les socialistes, à Marseille comme ailleurs, l'union de la gauche. Son sous-titre et sa conclusion, enfin, fournissent un autre sujet de méditation d'une portée socio-politique qui va bien au-delà des slogans et des banderoles de l'époque : la police au service du peuple...

A. OLIVESI.

Domenico GIOFFRE. — *Il mercato degli schiavi a Genova nel secolo XV*, in « Collana storica di fonti e studi », Genova, 1971, Fratelli Bozzi, 1 vol. 334 p. in-8°.

M. le professeur Dominique Gioffré, surintendant des archives de Ligurie, a consacré un gros volume au marché des esclaves à Gênes au xv^e siècle. Ce titre recouvre, en réalité, bien au-delà de la question du marché proprement dit, celle de l'esclavage dans ses divers aspects. Cet ouvrage ne laissera pas indifférents les chercheurs provençaux, bien qu'il ne concerne pas notre région. En effet, des rapprochements s'imposent avec les lignes consacrées à ce sujet dans le tome II de l'*Histoire du commerce de Marseille*, par Félix Reynaud, qui précise, toutefois, que Marseille n'était pas un marché d'esclaves comparable à Gênes ou Venise.

Haut fonctionnaire des archives, le professeur Gioffré, on s'en doute, a utilisé avec maîtrise les sources à sa disposition ; elles sont essentiellement de deux genres : les documents fiscaux et les registres de notaires. D'emblée, l'auteur annonce son propos : la plupart des études antérieures concernent les xiii^e et xiv^e siècles, or le xv^e siècle permet de considérer l'apport respectif des diverses ethnies ; de plus, alors que ces études portent surtout sur la condition juridique et matérielle des esclaves, M. Gioffré, pour sa période, peut tenter une approche quantitative. Deux grandes parties se partagent le livre : la première, composée de sept chapitres, envisage les divers aspects du sujet : composantes ethniques, prix, répartition par race, sexe et âge, densité par rapport à l'ensemble de la population, utilisation de la main-d'œuvre, marché interne, exportation ; la deuxième partie est constituée par la recension méthodique des actes utilisés, année par année, avec leur source.

Le chapitre sur les composantes ethniques de la classe servile est particulièrement copieux ; alors que les Tartares sont les plus nombreux dans la deuxième moitié du xiv^e siècle, leur pourcentage diminue au cours du xv^e siècle ; dès la première moitié du xv^e siècle, le nombre des Russes et des Circassiens est important, devient prédominant. Les esclaves de couleur comportent des Maures, en petit nombre ; on trouve aussi des esclaves originaires des Canaries, malgré une bulle d'Eugène IV interdisant de réduire en esclavage les indigènes de l'archipel. Un autre groupe est constitué par les Balkaniques ; l'auteur pose alors la question de l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de peuples ou individus chrétiens réduits en esclavage ; saint Antonin, évêque de Florence, affirmait que l'on ne pouvait acquérir un esclave baptisé, mais qu'il était licite de posséder un esclave devenu chrétien seulement après l'achat ; d'autres théologiens déclaraient que l'on ne devait avoir que des esclaves païens ; les papes Urbain V et Clément VII, à la fin du xiv^e siècle, ordonnèrent de libérer sans indemnité les esclaves orthodoxes, mais cela resta lettre morte. (À considérer les prénoms des esclaves cités, force est de constater qu'une très grande majorité d'entre eux doivent être baptisés.) Toutefois, un argument juridique souvent employé pour obtenir la libération d'un esclave est qu'il est « de race chrétienne ». L'Eglise intervint parfois pour adoucir leur sort, en outre. Grecs, Bulgares, Albanais, Bosniaques, Turcs, Hongrois et Valaques, Juifs enfin

composent le reste de la classe servile. Pour chaque groupe, l'auteur, en une analyse très poussée, marque la ou les périodes où le nombre est le plus élevé, et cherche avec succès à rattacher les fluctuations du marché aux événements historiques, politiques et sociaux.

La minutie des commentaires, toujours appuyés sur des précisions chiffrées, ne nous permet pas de les évoquer davantage ; signalons seulement le cas particulièrement dramatique des Juifs chassés d'Espagne par Ferdinand le Catholique, en 1492, que Gênes refusa de recevoir sauf pour une escale : les plus pauvres furent contraints de vendre leurs propres enfants comme esclaves, et parfois d'offrir leurs services gratuits pour payer le passage.

Si les registres notariés sont la source essentielle pour toutes ces recherches en profondeur, pour une évaluation numérique les registres fiscaux sont précieux : des taxes étaient perçues sur la vente, sur la mainlevée, sur la possession ; toutefois, ce dernier droit, comme les autres gabelles, n'était pas perçu directement. En raison de la dissimulation, le nombre devait être, d'après l'auteur, de 20 à 30 % supérieur à celui que l'on peut déduire du registre de la gabelle. Le nombre absolu est allé en diminuant au cours du siècle : 800 esclaves en 1472 contre 2.064 en 1400 ; des fluctuations peuvent être relevées, en relation avec divers événements et avec la peste de 1420 ; le nombre total a décréu constamment depuis 1457. A la répartition par quartiers, M. Gioffré ajoute la répartition par propriétaires ; les mieux pourvus en esclaves étaient les notaires, puis les artisans et nombre de professions libérales ; parmi les artisans, les cordonniers possédaient le plus grand nombre d'esclaves ; les notaires à eux seuls en possédaient quatre fois plus que tous les autres réunis, ce nombre est en rapport avec leur importance numérique et leur richesse, mais ne signifie nullement qu'ils s'adonnaient au trafic des esclaves !

L'utilisation de la main-d'œuvre servile était essentiellement domestique ; du reste, on note beaucoup plus de femmes que d'hommes. Souvent élément du train de vie de certains riches personnages, l'esclave pouvait constituer parfois une main-d'œuvre pour des artisans. La location d'esclaves experts dans un art se pratiquait. De nombreuses femmes esclaves servaient de concubines de manière tout à fait licite, sinon toujours paisible ; des enfants naissaient, dont le statut était assez imprécis ; le droit romain prévoyant que l'enfant suivait la condition de sa mère, la loi lombarde qu'il avait le statut le moins favorable de ses deux parents, le législateur florentin, qu'il suivait la condition du père ; celui de Lucques le mettait au rang des enfants trouvés. C'est l'occasion pour l'auteur de signaler que la location des mères esclaves comme nourrices dans les hôpitaux était couramment pratiquée, et que les nourrices les plus recherchées étaient les Tartares et les Circassiennes.

L'âge des esclaves est souvent, lui aussi, en rapport avec les vicissitudes politico-économiques. En général, on note que les hommes sont beaucoup plus jeunes que les femmes. Ces problèmes font l'objet d'une étude très soignée et précise, selon le sexe et la période.

La valeur des esclaves variait, bien entendu, selon l'âge, le sexe, la condition physique. La grossesse ne diminuait pas la valeur, au contraire, en raison de la perspective de la location de la nourrice.

Avec quelques variations, le mouvement des prix marque une hausse du début à la fin du siècle ; les événements politiques expliquent certaines fluctuations ; ainsi, la chute de Byzance, rendant les passages difficiles, est en rapport avec une hausse ; par contre, l'arrivée nombreuse des Maures, Bosniaques, Turcs, à partir de 1480, explique la baisse des années 1481-1485. Les prix variaient aussi selon la couleur, les noirs étaient moins chers ; par ailleurs, les hommes sont toujours moins chers que les femmes. Les prix, très élevés, font que seules les classes aisées possèdent des esclaves ; le prix d'un esclave pouvait équivaloir à celui d'une maison, ou à trois années de salaire d'un matelot.

Le marché intérieur est appréhendé surtout d'après la gabelle des esclaves vendus ; l'auteur en a tiré le nombre annuel présumé des ventes. Il observe une pointe en 1432-1435 ; après 1440 un déclin, jusqu'à un amenuisement certain (28 en 1472 contre 313 en 1432). Quant à la traite, on la connaît d'après la gabelle et un cartulaire de "carato". Ce chargement apparaît surtout comme un complément de fret ; un seul transport important est noté, de Chio à Caffa et Gênes, le 20 octobre 1447, de 118 "têtes". M. Gioffré a pu repérer des sociétés pour ce commerce particulier. La réexportation des esclaves peut être connue par les actes notariés ; elle avait lieu vers la Catalogne, l'Aragon ; on note la présence de marchands de Nice, de Marseille, d'Allemagne, de Corses, de Siciliens ; 27 % des transactions sont le fait de marchands étrangers à Gênes.

Cette étude, à la fois précise et diverse, ne constitue que la première partie de l'ouvrage du professeur Gioffré ; la seconde partie est composée de nombreux tableaux et graphiques, montrant de façon saisissante la répartition par groupes ethniques, par sexe, par âge, les prix ; enfin, groupés par ethnie, sont publiés les nom, âge, prix, des esclaves relevés pendant tout le siècle, avec les noms des acquéreurs et vendeurs, et l'indication précise de la source.

On voit donc que l'étude du professeur Gioffré constitue à la fois une sorte de publication de textes, et le commentaire de ces textes. Outre le grand intérêt qu'elle présente pour la connaissance de l'économie, de la société et des mentalités, c'est un très bel exemple d'exploitation rationnelle des sources notariales et fiscales, particulièrement riches à Gênes, et qui sont encore loin d'avoir livré toutes leurs ressources.

Madeleine VILLARD.

PONTAL (Odette). — *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle, tome I, Les statuts de Paris et le synodal de l'Ouest (XIII^e siècle)*, publication et traduction, Paris, Bibliothèque Nationale, 1971 (in Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, série in-8°, vol. 9), LXXVII, 289 pages in-8°, 16 × 24 cm.

Après avoir achevé la publication du *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France*, paru en 1963, M^{me} Pontal s'est consacrée à l'édition critique et à la traduction des statuts synodaux du XIII^e siècle. Voici le premier tome, qui contient les statuts synodaux d'Eudes de Sully (évêque de Paris de 1196 à 1208) et le synodal de l'Ouest (Angers, vers 1220). Dans une partie préliminaire très dense (p. 1 à LXXVII), M^{me} Pontal retrace l'histoire du synode diocésain des origines au XI^e siècle ; elle décrit ensuite le fonctionnement de cette assemblée à la fin du XII^e siècle, quand sa composition et son rôle sont bien établis ; elle étudie enfin les caractéristiques, l'objectif, les sources et l'évolution des statuts synodaux. Chacun des deux textes est précédé d'une étude très soignée et minutieuse de tous les manuscrits répertoriés à ce jour et qui ont été utilisés pour l'édition. M^{me} Pontal démontre que la totalité des statuts de Paris doit être attribuée à Eudes de Sully, alors que M. V.L. Kennedy en attribuait la partie médiane à Pierre de Nemours. Elle souligne l'importance du synodal de Paris qui non seulement a servi de modèle au synodal de l'Ouest édité ici, mais encore a eu un rayonnement considérable même dans des régions lointaines (Scandinavie, Rhénanie, Grèce). Le synodal, rédigé quelques années avant Latran IV, contient déjà des prescriptions qui seront reprises par ce concile, par exemple l'obligation de la publication des bans de mariage.

Une table des incipit, un index analytique, un index des noms propres, un index bibliographique des conciles cités, un index de référence aux décrétistes achèvent de faire de cet ouvrage un instrument de travail d'une utilisation aisée et très sûre. Il est souhaitable que se continue la publication des statuts synodaux des autres diocèses. Ce genre de textes fournit une documentation très riche sur les obligations pastorales et la vie quotidienne des prêtres des paroisses — souvent rurales ; fréquemment accusés par les statuts d'être d'une "ignorance crasse" (*ignorantia crassa et supina*), ils sont tenus de posséder le texte de ces statuts et de les connaître parfaitement, ce qui est vérifié par une interrogation qui a lieu au cours du synode. L'évêque, au cours de ses visites pastorales, vérifie que le livre synodal se trouve à l'église et est en bon état. On voit que, au contraire de trop de sermons dont on ne sait pas s'ils ont jamais été prononcés, les synodaux sont des textes d'une efficacité vraiment quotidienne. Ils sont aux mains des évêques l'instrument ordinaire — bien souvent le seul — de formation du clergé en un temps où il n'y a pas de séminaires.

Cette publication apporte donc une importante contribution à l'histoire de l'Eglise ; nous espérons que M^{me} Pontal en donnera bientôt les tomes suivants.

R. DELANOVE.

Cahiers de Fanjeaux, n° 7, *Les évêques, les clercs et le roi (1250-1300)*, Toulouse, 1972, 1 vol. 477 pages.

On sait le succès grandissant des colloques organisés chaque été à Fanjeaux sur l'histoire religieuse du Languedoc médiéval. En 1971, les études étaient centrées sur le clergé séculier, essentiellement les évêques et leurs rapports avec le pouvoir royal.

Treize communications du plus haut intérêt ont été présentées, la conclusion étant tirée ensuite par J. Gaudemet ; l'ensemble vient de faire l'objet d'une publication.

En une première partie sont rassemblées les études sur les évêques et prélats : *Gui Foucois, enquêteur-réformateur, archevêque et pape (Clément IV)*, par Yves Dossat ; *Saint Louis d'Anjou, franciscain et évêque de Toulouse*, par Jacques Paul ; *Origines sociales, intellectuelles et ecclésiastiques des évêques de la province de Narbonne entre 1249 et 1317*, par B. Guillemain et C. Martin ; *Nominations et origines des évêques des provinces d'Aix et d'Arles*, par Edouard Baratier ; *Evêques et prévôts languedociens de l'église de Marseille*, par Paul Amargier.

On voit déjà que trois de ces communications touchent directement la Provence : l'article de Jacques Paul sur saint Louis d'Anjou présente ce prince devenu évêque et moine franciscain, dont le cours de notre ville a conservé le nom, et dont on peut voir la chape à Saint-Maximin. Edouard Baratier et Paul Amargier, l'un pour Aix et Arles, l'autre pour Marseille, ont étudié l'origine des évêques, et, pour Marseille, spécialement de ceux qui venaient du Languedoc ; à Aix et Arles, les prélats étaient surtout provençaux, quelques-uns du Languedoc proche ; on note aussi quelques Français du Nord et quelques Italiens. Le Père Amargier a choisi d'étudier trois évêques de Marseille originaires du Bas-Languedoc : Pierre de Montlaur, Benoît d'Alignan et Raimond de Nîmes ; le second, déjà bien connu, a eu une personnalité exceptionnelle et une influence politique considérable ; les prévôts, eux aussi, furent souvent languedociens : cette origine n'est pas le fait du hasard, mais a un motif politique ; ces hommes venaient d'une région où les clercs avaient embrassé le parti capétien, qui, par le mariage de Charles avec Béatrix de Provence, s'était implanté définitivement en Provence. E. Baratier a noté le passage de l'élection des évêques à leur nomination en Provence, plus tardive qu'ailleurs.

La deuxième partie, intitulée *Episcopats et chapitres*, comporte trois communications : celle de J. Caille sur *La seigneurie temporelle de l'archevêque dans la ville de Narbonne (deuxième moitié du XIII^e siècle)* ; celle de J.-L. Biget, *La restitution des dîmes par les laïcs dans le diocèse d'Albi à la fin du XIII^e siècle* ; enfin celle de R. Foreville, *Le chapitre cathédral d'Agde d'après le cartulaire de Saint-Etienne*. Comme on le voit, elle concerne exclusivement le Bas-Languedoc, et porte essentiellement sur la puissance temporelle de l'Eglise.

La troisième partie a pour titre général *Education et mentalité cléricales* ; elle s'ouvre par une copieuse communication d'Odette Pontal sur *Le rôle du synode diocésain et des statuts synodaux dans la formation du clergé* ; cet article a une portée générale, et s'appuie sur les études très poussées que M^{me} Pontal a consa-

créés à la publication et au commentaire des statuts synodaux depuis plusieurs années : les règles de vie, de costume, de comportement du clergé sont précisées, visant essentiellement à donner l'exemple aux fidèles, sans montrer une préoccupation bien sérieuse de perfectionnement intérieur. Vient ensuite la communication d'Yves Dossat sur *Alphonse de Poitiers et les clercs*, qui souligne l'importance du rôle du clergé dans l'administration et la fiscalité, leur compétence et leur fidélité ; l'étude d'Henri Gilles sur *Le clergé méridional entre le roi et l'église* montre combien le roi de France sut employer des clercs languedociens dans son administration : tendance toute naturelle puisque les juristes étaient clercs. En quelque sorte en contrepoint, Yves Dossat, avec *Le patriotisme méridional du clergé au XIII^e siècle*, expose comment la langue a pu constituer un obstacle à la compréhension entre clergés de la France du Nord et de la France du Midi, quoique tous fussent unis dans la lutte contre l'hérésie ; les exemples donnés par l'auteur de traits d'ironie ou de résistance vis-à-vis du pouvoir des "Français" sont intéressants, bien que gardant, semble-t-il, un caractère assez exceptionnel.

La conclusion du colloque est tirée par Jean Gaudemet, qui met l'accent sur la contribution irremplaçable qu'apportent à l'histoire générale les études régionales de ce genre ; les communications sont de deux types, l'un plus sociologique, l'autre plus individualisant, types qui se complètent utilement. Le Président souligne également l'avènement d'une "nouvelle société" dominée par les juristes, qui a résulté du bouleversement du monde féodal et de la réforme grégorienne.

Notons, pour notre part, combien les études de Fanjeaux peuvent et doivent déborder largement sur la Provence, dont l'apport à l'histoire religieuse est notable, après la parution de l'histoire du *Diocèse de Marseille*, et avant celle, prochaine, du *Diocèse d'Aix*, sans parler du Congrès de la Fédération Historique de Provence à Aix (1971), centré, lui aussi, sur ces questions.

Madeleine VILLARD.